

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 21
- procurations : 9
- absents : 3
- ayant pris part au vote : 30

L'an deux mille vingt-trois et le 06 décembre à 18 heures 30, les membres du conseil municipal de la commune de L'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le 30 novembre 2023, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, MME BRIGITTE BEC, M. JOEL FEULLERAT, MME KAREN GREGOIRE, MME PHILIPPE BAUMLIN, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. FREDERIC BAMIERE, M. FREDERIC COMBE, MME DANIELE CABERO, MME CHRISTINE PERROUX, M. DENIS MOLET, M. PHILIPPE MERLEY, MME GERALDINE SERRET-PERES, M. GUY MITTAUX, MME NADINE MAURIN, MME MARIE-LOUISE GRUEL, M. DIDIER DEHOURS

Étaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ROUX (POUVOIR A M. FEULLERAT), MME ISABELLE GODEAS (POUVOIR A MME GUEDES), M. YANNICK PUGET (POUVOIR A MME GREGOIRE), MME CHRISTINE CELERIER (POUVOIR A MME QUONIAM-DOUREL), MME FLORENCE Toulze (POUVOIR A M. NAVARRO), MME ROXANE JARRIGE (POUVOIR A MME SERRET-PERES), M. JULIEN CADIEU (POUVOIR A M. MITTAUX), MME CAROLE FERRE (POUVOIR A M. ROFE), M. PHILIPPE GARDE (POUVOIR A MME BEC)

Étaient absents excusés sans procurations : M. LAURENT ORTIC, M. JEAN-MARC DOMENEGHETTY, MME. CHRISTINE GENNARO-SAINT.

M. DENIS MOLET EST ELU SECRETAIRE DE SEANCE

DÉLIBÉRATION n°2023/95

Objet : Commission Citoyenne Développement Durable (CCDD) : actualisation des conditions de fonctionnement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que par délibération n°2021/18 en date du 14 avril 2021, le Conseil municipal s'est prononcé en faveur de la création de la Commission Citoyenne Environnement (CCE) dans les conditions précisées au sein de ladite délibération. Puis, par délibération n°2022/65 en date du 29 juin 2022, le Conseil municipal a décidé de modifier le libellé de la CCE en Commission Citoyenne Développement Durable (CCDD).

La CCDD réfléchit à l'ensemble des enjeux environnementaux de la Commune. Les thèmes de travail, sans être exhaustifs, sont les suivants : action en faveur de la biodiversité, économie circulaire et solidaire, gestion des déchets, alimentation, habitat et énergie.

La CCDD est composée :

- ↳ de 16 membres : 8 d'entre eux issus de la précédente commission, 8 autres tirés au sort au sein de la liste électorale ;
- ↳ d'élus et de représentants des services municipaux.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de modifier les conditions de fonctionnement comme suivant :

- En complément des 16 membres, les candidatures spontanées seront intégrées par ordre d'arrivée sans limitation du nombre de membres.

Les autres dispositions de cette commission sont inchangées.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité moins 3 abstentions (Mmes Gruel et Maurin, M. Dehours) :

- De modifier les conditions de fonctionnement comme suivant :
 - En complément des 16 membres, les candidatures spontanées seront intégrées par ordre d'arrivée sans limitation du nombre de membres.
- D'indiquer que les autres dispositions de cette commission sont inchangées.

Pour copie conforme,

*Le Maire,
Marc PÉRE*

